

05/09

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 11 JUIN 2018****Présents :**

Julie BILQUARD, Mathilde BOYER, Clément DELORAS, Côme GIRSCHIG, Alexandre MARIANI, Jan ROVNY, Jeremy PERELMAN.

Absents ou excusés

Bilal BERADY (procuration à Julie BILQUARD), Nicholas DUNGAN (procuration à Clément DELORAS), Camille ETIENNE (procuration à Côme GIRSCHIG), Aurélien FROISSART, Frédéric GROS (procuration à Jeremy PERELMAN), Nicolas GUERRERO (procuration à Clément DELORAS), Hannes JAFFRE (procuration à Mathilde BOYER), Gessica JEAN (procuration à Alexandre MARIANI), Pap NDIAYE (procuration à Jeremy PERELMAN), Pauline PANNIER, Jeanne POLLACHI.

Assistaient à la séance :

Pauline BENSOUSSAN	Adjointe à la doyenne du Collège universitaire, Directrice du campus de Paris
Bénédicte DURAND	Doyenne du Collège universitaire
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Amy GREENE	Responsable pédagogique au Collège universitaire
Delphine GROUES	Directrice des études et de l'innovation pédagogique
Sylvie HERLICQ	Responsable de la vie enseignante
Anne LESEGRETAIN	Directrice de Sciences Po Carrières
Andreas ROESSNER	Directeur de la vie étudiante
Astrid TENIERE	Responsable pédagogique au Collège universitaire
Sébastien THUBERT	Chargé de la vie étudiante
Vanessa SCHERRER	Directrice des Affaires Internationales
Cornelia WOLL	Directrice des études et de la scolarité

*

* *

I. Point global sur l'acte II du Collège universitaire	2
II. Calendrier et modalités de la procédure de sélection des initiatives étudiantes 2018-2019	9
III. Présentation de l'enquête jeunes diplômés (promotion 2016)	11
IV. Point d'information relatif au grand O	13
V. Adoption du financement des projets étudiants soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante du 4 juin 2018	14
VI. Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 23 avril et du 14 mai 2018	14
VII. Échange d'informations sur des questions diverses	15

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JUIN 2018

La séance est ouverte à 8 heures 36 par Clément DELORAS.

Clément DELORAS

Je vous prie d'abord d'excuser Cornelia WOLL qui a été retenue par d'autres obligations au sein de Sciences Po. Elle nous rejoindra en cours de réunion. Nous allons commencer avec l'acte II du Collège universitaire. Je laisse tout de suite la parole à Bénédicte DURAND.

I. POINT GLOBAL SUR L'ACTE II DU COLLEGE UNIVERSITAIRE

a) Exposé

Bénédicte DURAND

Merci Monsieur le Président, bonjour à tous. Je vais procéder à une courte présentation de l'état de mise en œuvre de l'acte II du Collège universitaire afin que nous puissions avoir le temps de débat nécessaire sur ce sujet.

Nous sommes au terme de la première année de mise en œuvre de l'acte II, puisque les élèves de première année terminent actuellement leur année universitaire, avec cette bonne nouvelle pour l'institution que constitue l'obtention du grade de licence en mars dernier par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation au vu de la maquette de ce nouveau curriculum. Comme je vous le disais, les élèves de première année terminent l'année universitaire en réalisant leur stage civique, première étape du parcours civique qui vous est présenté dans le dossier que vous avez reçu. Nous sommes dans une année de mise en œuvre et nous avons conscience que les étudiants ont reçu un certain nombre d'informations au fur et à mesure, voire tardivement, notamment leur lettre d'engagement. Je tiens à dire devant cette assemblée que, d'une certaine manière, nous assumons ce temps de lecture extrêmement important pour ce nouvel objet pédagogique, cette nouvelle aventure qui va durer trois ans pour les étudiants. Je tiens également à dire que ces lettres qui ne sont pas accompagnées de crédits universitaires, marquant simplement par écrit le champ au sein duquel les étudiants souhaitent s'investir, sont, pour nous, l'occasion de les accompagner, d'avoir un temps de discussion dans chacun des campus et avec chacun des responsables pédagogiques en charge de ce parcours civique. Nous avons parfois eu besoin de préciser un certain nombre de choses, sur la destination envisagée lors du stage civique, sur des problématiques personnelles que des lettres révélaient et qui nécessitaient un accompagnement particulier, sur la forme de certaines lettres qui n'était pas celle attendue de la part d'un étudiant de première année de Sciences Po. Nous avons été obligés de renvoyer à leur travail un certain nombre d'étudiants. Il faut savoir que la non-validation de cette lettre n'empêche ni la réalisation du stage civique de fin de première année ni la mise en route de ce parcours. Les lettres devront être validées, mais il y a peu de raisons qu'elles ne le soient pas toutes. En effet, comme vous l'avez vu sur les graphiques qui vous ont été proposés dans le dossier parcours civique, elles le sont déjà très largement. Voilà pour le premier point sur le parcours civique.

Le cours d'humanité constitue la deuxième grande innovation de cette première année. Il s'est très bien déroulé dans l'ensemble des campus. Nous envisageons néanmoins une révision de ce cours pour le programme EURAF, sur le campus de Reims, afin de lui donner l'année prochaine un lien plus fort avec la spécialité géographique du campus.

Le deuxième point, sur lequel vous avez un certain nombre d'éléments dans le dossier, concerne des maquettes de deuxième année qui commencera, il me semble, le 26 août prochain. Vous avez sans doute observé, dans le dossier, que les étudiants se sont positionnés sur chacun des parcours de majeure. Les trois majeures sont incarnées par des choix faits par les étudiants avec un équilibre qui nous semble très prometteur pour que ces trois parcours de formation puissent vivre en harmonie sur chacun de nos

campus. Parmi les enjeux que nous avons fixés, le diplôme final de ce nouveau bachelor devait pouvoir être, en 2020, architecturé autour de ces parcours de deuxième année qui sont, pour nous, des parcours d'orientation pour les étudiants. Évidemment, ces choix de majeures conditionnent et animent le futur départ en nouvelle troisième année - qui s'effectuera à partir de la rentrée 2019. Celle-ci sera présentée aux étudiants à la rentrée prochaine, au moment de l'entrée en deuxième année. La très bonne nouvelle que nous souhaitons, avec la Directrice des affaires internationales, vous présenter aujourd'hui, c'est la possibilité pour tous les étudiants qui souhaitent partir en troisième année de réaliser chacun des parcours de majeure dans pratiquement l'ensemble des universités partenaires. La cartographie des partenariats de Sciences Po est donc aujourd'hui disposée pour l'accueil de ces trois nouvelles majeures. Je laisse la parole à Vanessa SCHERRER.

Vanessa SCHERRER

Je suis ravie de pouvoir vous présenter aujourd'hui ce résultat qui s'est préfiguré au cours des derniers mois. L'enjeu pour la troisième année, du point de vue de la projection à l'international de nos étudiants, consiste à nous assurer que nous sommes en mesure d'ajouter un maillon désormais essentiel au parcours pédagogique, à savoir, le suivi de la majeure des étudiants chez un de nos partenaires. L'enjeu n'était plus seulement d'offrir un réseau, suffisamment large à travers le monde, de sciences sociales ; nous devons aussi nous assurer qu'à l'intérieur de ce réseau nos étudiants pourraient poursuivre et obtenir une continuité, non seulement précise, mais aussi anticipée, du parcours de majeure devenant la colonne vertébrale de leur scolarité. Pour cela, je vous présente aujourd'hui la cartographie sous différents angles et vous invite à regarder la slide page 3 que vous avez en principe reçue. Le premier angle sous lequel nous pouvons nous assurer de cette concordance entre la cartographie de nos partenariats internationaux existants et des exigences du nouveau parcours pédagogique du Collège universitaire c'est qu'il n'y ait pas de contrainte mutuelle entre le choix géographique d'un étudiant et le choix de sa majeure. Sur ce premier document, nous mesurons le taux de couverture par notre réseau international du choix potentiel des majeures des étudiants. Comme vous pouvez le voir, 75 % des places dans le réseau permettent à nos étudiants de choisir la majeure de leur choix. Il y a donc une compatibilité parfaite pour 75 % du réseau, soit 1260 places par rapport au 1697 places totales ouvertes l'année dernière. Nous nous approchons des 90 % du placement des étudiants. Le second angle vise la majeure. Un étudiant qui choisit une majeure peut, en plusieurs étapes, se projeter à l'international dans la zone du monde qu'il souhaite. La première slide page 5 montre l'ampleur du réseau pour chaque majeure. Nous disposons, dès aujourd'hui, de 1533 places dans notre réseau qui seront ouvertes à nos étudiants en Politique et Gouvernement, 1481 places en Economies et Sociétés et 1360 places en Humanités Politiques. Autrement dit, même dans le cas où 100 % de nos étudiants décideraient de choisir une seule majeure nous serions théoriquement en mesure de les placer. Nous ne serons évidemment jamais dans cette configuration, mais, dans tous les cas, le taux de couverture est presque parfait. Pour les Amériques, l'Asie pacifique et l'Afrique, nous nous retrouvons à peu près dans la même situation idéale. Chaque majeure est presque systématiquement présente auprès de chacun de nos partenaires. Si nous prenons le cas des Amériques où, à l'heure actuelle, 617 places sont ouvertes, 603 places sont possibles en Politique et Gouvernement. Quatorze universités seulement ne présentent pas les trois majeures, mais plutôt deux majeures. L'étudiant qui déciderait donc de s'inscrire en Politique et Gouvernement sait qu'il peut aller dans l'ensemble de notre réseau américain. C'est également le cas au sein de notre réseau en Asie Pacifique, correspondance presque parfaite avec un taux de couverture de 293 places pour Politique et Gouvernement, par exemple, par rapport aux 310 places offertes. L'Afrique est une priorité pour Sciences Po, bien que nous soyons déjà très avancés avec nos 30 partenaires existants. Nous pourrions néanmoins obtenir davantage de places, mais il conviendrait de vérifier en faisant une remontée. Quoi qu'il en soit, les universités partenaires qui ont été choisies par Sciences Po couvrent déjà l'ensemble des trois majeures. Ce qui m'amène à l'exception de l'Europe pour laquelle notre taux de couverture est un peu moins satisfaisant. Il ne s'agit pas d'une mauvaise couverture à proprement parler, mais les universités européennes étant beaucoup plus structurées en réseau, nous avons par conséquent développé des accords département par département. Or, si vous développez avec une même université quatre ou cinq accords en fonction des départements, le résultat semble être moins bon. En réalité, au sein d'une même université, nous sommes à un taux de couverture très large. Je vais m'arrêter là et serais ravie d'engager une discussion avec vous.

Clément DELORAS

Merci pour cette présentation. Avant de laisser la place aux questions, je voulais pour ma part rappeler l'ampleur et le caractère ambitieux de la réforme engagée depuis maintenant deux ans ainsi que saluer l'implication de l'ensemble des équipes qui se dépensent sans compter sur ces sujets. Il y a évidemment encore des progrès à faire, mais je crois savoir que les étudiants, les enseignants et les personnels peuvent compter sur le plein et entier soutien des équipes en charge.

b) Questions et observations

Julie BILQUARD

point de vue des partenariats, la situation est assez satisfaisante. La grande majorité des étudiants pourront ainsi aller dans le pays et l'université de leur choix. Néanmoins, comment cela se passera-t-il si un étudiant souhaite aller dans une université qui ne correspond pas à sa majeure ? Des dérogations sont-elles possibles ?

Jan ROVNY

Je me réjouis de ce changement du Collège universitaire et de la perspective de voir l'université se développer. Cependant, je suis toujours inquiet lorsque l'on parle d'interdisciplinarité. J'ai beaucoup travaillé dans des centres de recherches interdisciplinaires et j'y ai beaucoup appris. Il faut travailler avec des personnes qui font des choses différentes et s'enrichir de ces différences. Mais, à la fin, pour le futur, il faut toujours s'ancrer dans sa discipline. Je ne comprends pas bien comment un étudiant qui souhaite développer son parcours spécifique pour faire un master, et peut-être par la suite un Doctorat, peut choisir entre les différentes disciplines. Que fera un étudiant qui voudrait faire de la politique, mais aussi de l'économie ? Est-il possible de naviguer entre des parcours différents ?

Clément DELORAS

Je voudrais rebondir sur la question de Monsieur Jan ROVNY et sur les premiers indicateurs de choix des majeures que nous avons observés au cours de ces trois premières années. Je pense qu'il serait intéressant de préciser si ce choix de majeure détermine, ou non, les choix de master. Si je choisis Humanités Politiques, suis-je nécessairement destiné à faire un master en histoire ou en philosophie ? La voie d'un master en économie m'est-elle définitivement fermée ?

Mathilde BOYER

Je voudrais revenir sur le Parcours civique et notamment sur le parcours de deuxième année. C'est un projet qui nécessite beaucoup d'heures par semaine de la part de l'étudiant. Je voulais savoir si, en cas de besoin, il pouvait se salarier. L'aide financière mise en place sera-t-elle automatiquement versée à tous les étudiants boursiers ? Quel est son montant et dans quelles conditions sera-t-elle versée ?

Bénédicte DURAND

En ce qui concerne les majeures et le rapport de l'étudiant avec ce parcours - de la première à la troisième année -, il s'agit de proposer aux étudiants de réfléchir au portefeuille multidisciplinaire que nous leur offrons, qui ne change pas de manière radicale, mais dont la forme de l'organisation permet de poser un certain nombre de préférences. C'est un parcours électif choisi par l'étudiant dans une forme d'attention particulière à certaines disciplines, de souhaits, de zones de confort qui se dégagent à la fin d'une première année où toutes les disciplines ont été découvertes. Ce parcours n'est pas indicateur d'une quelconque sélection dans un des masters de Sciences Po. Par ailleurs, ces trois parcours peuvent aussi se tourner vers l'extérieur de notre établissement, d'autres universités, soit dans des logiques plus disciplinaires ou plus professionnelles en fonction du choix des étudiants. Dans un contexte d'étroites relations avec les responsables pédagogiques et grâce à un accompagnement renforcé par cette réforme, les étudiants ont le choix entre deux stratégies. Nous observons aujourd'hui, bien que l'étude doive encore être affinée, que les étudiants gardent une stratégie très multidisciplinaire. Assez majoritairement, les étudiants qui choisissent, par exemple, un parcours de majeure Politique et Gouvernement, avec des cours d'approfondissement communs aux sept campus, choisissent également deux disciplines mères au sein de cette majeure et, très fréquemment, ces étudiants vont chercher une troisième discipline dans le cours de tronc commun. Une majorité a tendance à garder un maximum de disciplines ouvertes, y

compris en deuxième année. En revanche, d'autres étudiants, moins nombreux semble-t-il, font le choix de la spécialisation dès cette deuxième année. Vous pouvez, par exemple, choisir Economies et Sociétés, avoir le cours de microéconomie de cœur de majeure assorti d'un cours de sociologie obligatoire partagé sur les sept campus et allez chercher en tronc commun un cours d'économie supplémentaire et même choisir, dans vos séminaires, de travailler intensément l'économie.

Il y a un cadre commun partagé, multidisciplinaire, qui reste obligatoire notamment autour de l'histoire, de l'histoire contemporaine, de cours nouveaux comme sciences et sociétés ou culture et enjeux du numérique. Nous considérons que ce cadre fait partie de la culture partagée de tous les étudiants de Sciences Po, quelles que soient la ou les disciplines qu'ils souhaitent approfondir. Le nerf disciplinaire se construit ainsi progressivement et l'étudiant lui-même décide de son niveau d'approfondissement dans la discipline. Par ailleurs, la formation est vraiment conçue comme un parcours, toutes les années étant liées entre elles. Nous faisons le pari que 99 % de nos étudiants auront des parcours à +4, +5, +8 très largement. Donc, nous devons imaginer ce parcours sur le long terme en offrant aux étudiants un maximum d'outils et d'ouvertures à la fin du bachelor.

Sur la question du changement de majeure, abandon de la majeure et départ en troisième année. Nous souhaitons apporter à un maximum de diplômés du nouveau bachelor de Sciences Po la mention de ce parcours qui offre une forme d'expertise particulière. Nous laissons à l'étudiant la possibilité d'abandonner sa majeure, mais nous pensons que l'essentiel de nos étudiants conservera sa majeure qui représente un atout sur le diplôme et un moyen de construire, brique par brique, un mur de compétences. Nous allons ainsi encourager le plus possible les étudiants à terminer leur majeure. Je rappelle qu'en troisième année, le portefeuille des disciplines qui constituent le complément de majeure ne représente qu'entre 30 % et 40 % des enseignements à choisir en troisième année. Permettant ainsi aux étudiants d'aller faire beaucoup d'autres choses. Pour ces raisons, il est vraiment dommage de renoncer à sa majeure. En revanche, nous laisserons la possibilité de changer de majeure. Il faudra néanmoins le signaler assez tôt dans le parcours, notamment au moment du départ en troisième année, pour trouver l'université qui permet ce basculement du choix de majeure. En effet, je vous rappelle que les compteurs de crédits montent dans les trois parcours, même si, entre 60 % et 70 % de la majeure est crédité à la fin de la deuxième année. La tendance naturelle est ainsi à la poursuite de la majeure avec la possibilité de faire toute autre chose sans qu'il y ait d'enjeux en post bachelor. Cela étant, 180 crédits donnent droit, quel que soit le type de discipline, au diplôme de bachelor ainsi qu'au grade de licence ; ce sera, simplement, un diplôme sans majeure. Nous garderons toujours cette souplesse.

Pauline BENSOUSSAN

Je voudrais ajouter un complément en ce qui concerne le calendrier puisque le calendrier des choix exprimés par les étudiants restera début décembre. A priori, à cette date, les étudiants n'auront pas encore leurs résultats et la finalisation de leur premier semestre de majeure. C'est pour cette raison que nous ne fonctionnerons pas avec un système de dérogations, mais plutôt de conseils individuels avec le responsable pédagogique et les chargés de mission en charge de l'affectation. En tout état de cause, l'étudiant voudra changer de majeure plutôt après les résultats du premier semestre ou au début du deuxième semestre. Mais nous ne fonctionnerons pas avec un système dans lequel un étudiant demanderait, en décembre, une dérogation pour arrêter la majeure qu'il vient de commencer. Sachant que sur ce point précis des changements de majeures, nous aurons, évidemment, pour les étudiants de l'année prochaine, une attention particulière puisqu'ils seront les premiers à les tester. Nous sommes évidemment bienveillants et attentifs à l'orientation des étudiants. C'est pour cette raison que le campus numérique devra, à terme, être un complément au travail des responsables pédagogiques et une source d'informations qui permettra aux étudiants de s'orienter au mieux en anticipant leurs choix de majeures.

Bénédicte DURAND

En ce qui concerne le projet libre de deuxième année, l'esprit du parcours civique consiste à mettre au centre de l'expérience de l'étudiant une pratique de service au public et au contact des publics. Nous l'intégrons de manière pleine et entière à la formation et nous l'avons conçu comme faisant partie du portefeuille d'expériences étudiantes avec un lien aux enseignements et à cette pratique de terrain qui va se déployer entre la première et possiblement la troisième année. Nous avons, par ailleurs, ajouté un exercice final que nous appelons le Grand Ecrit pour faire écho à notre Grand Oral qui permet à l'étudiant de poser un regard réflexif, intelligent et intelligible sur cette expérience extrêmement

personnelle. Nous souhaitons ainsi accompagner au maximum ce parcours pour qu'il ne devienne pas un parcours de second rang, choisi parce que l'on doit gagner sa vie par ailleurs. Il est très important pour nous de soutenir les étudiants qui auraient besoin de l'être. Nous avons reçu aujourd'hui les premières demandes d'aide pour le stage civique que nous allons étudier et instruire, pour aider nos étudiants qui ont besoin de travailler l'été et qui, avec ce stage civique, sont moins libres de le faire lors de cette première année. Nous restons dans le même esprit pour la deuxième année et faisons fonctionner ce comité sans automatiser les choses. Nous répondrons aux besoins spécifiques de chacun en examinant au cas par cas les demandes qui nous sont adressées. Pour la première année, les 87 demandes de soutien déjà formulées pour le stage civique sont en cours d'instruction. Mais, sur le fond, il ne s'agit pas de jobs étudiants et nous ne sommes d'ailleurs pas certains que travailler beaucoup à côté de ses études soit un gage de réussite. Le souhait que nos étudiants aient le moins possible à travailler se trouve au cœur de notre mission d'enseignement. Par ailleurs, je pense qu'en deuxième année il sera plus facile de trouver des missions rémunérées plutôt que des stages d'été très ancrés sur le bénévolat. Le sujet du soutien à la deuxième année reste donc à construire, mais il suivra le même principe que celui de la première année, autrement dit, l'existence d'une forme de fonds d'aide au parcours civique pour ceux qui en ont le besoin et en font la demande.

Pauline BENSOUSSAN

Je souhaiterais faire un point de rappel sur le projet libre de deuxième année. Dans le cadre de la réforme, nous nous sommes vraiment inspirés de ce qui existait déjà en campus, les projets collectifs. Ils représentaient une expérience pour les étudiants en dehors de la salle de cours et étaient déjà crédités. Effectivement, les projets collectifs n'existaient pas sur le campus parisien pour qui cela représente donc une vraie nouveauté. Nous souhaitons simplement généraliser et instruire dans la maquette globale ces projets qui sont, dans les campus, déjà très calibrés au niveau des partenariats des missions.

Côme GIRSCHIG

Je vais essayer de me faire le porte-parole des étudiants du Collège universitaire. Je ne suis pas moi-même passé par là, je vais donc faire de mon mieux pour ne pas faire d'erreurs et je parle, sur ce point, sous votre contrôle. Concernant le parcours civique, Nova a eu beaucoup de remontées négatives de la part d'élèves qui ont vu leurs lettres de motivation refusées pour des motifs qui ne leur convenaient pas. Encore une fois, je n'ai pas eu à faire face à ces difficultés, mais Nova souhaiterait à l'avenir plus de souplesse, de flexibilité et de transparence sur les critères de sélection. Concernant le tronc commun, nous avons observé un choix très asymétrique des matières. Plus de la moitié des étudiants ont choisi l'espace mondial et, au sein de Nova, nous nous demandons si c'est un choix par défaut ou un vrai choix des étudiants. Pour répondre à cette question, Nova pensait mettre en place une plateforme de sondages auprès des étudiants. Nous souhaitions savoir ce que vous en pensiez et si cela existe déjà, d'une manière ou d'une autre, avec les sondages après les cours. Concernant la maquette pédagogique, nous avons observé que les bi-cursus n'apparaissaient pas et nous nous demandions pourquoi. Nous nous demandions également pourquoi l'histoire a moins d'heures et moins de crédits que les deux autres matières. Par ailleurs, en ce qui concerne les partenariats en troisième année, nous souhaiterions connaître la raison pour laquelle les partenariats avec la Grèce ont été supprimés. Nous savons qu'ils existaient avant d'être supprimés à cause de l'instabilité du pays, il semblerait toutefois que la Sorbonne ait encore des partenariats avec ce pays. Nous nous demandons donc pourquoi Sciences Po n'a pas réengagé de procédures de partenariat. Enfin, nous nous interrogeons sur la question des partenariats avec les territoires consulaires comme les Caraïbes, l'Océanie, Cuba, Porto Rico... qui n'ont pas encore de liens avec Sciences Po. Nous voulions savoir où en était la réflexion et si vous aviez des projets sur ce point.

Mathilde BOYER

Je voudrais revenir sur un aspect très pragmatique des aides financières. Avez-vous une idée du montant de l'aide financière pour le stage civique actuellement, mais également pour l'année prochaine ? Cela aiderait beaucoup d'étudiants d'avoir une visibilité sur leur éventuel futur budget.

Clément DELORAS

Vous avez beaucoup évoqué l'accompagnement et je souhaite savoir si vous avez avancé en termes de calendrier de mise en œuvre des enseignants référents dont vous nous avez parlé la fois dernière. Mais également, et parce que je mesure la charge de travail que représente la mise en place de ces dispositifs pour les équipes, avez-vous envisagé d'augmenter le nombre de personnes en charge de ces sujets ou travaillez-vous à isopérimètre et à iso-effectif au sein du Collège universitaire ?

Bénédicte DURAND

Je laisserai la Directrice des affaires internationales répondre sur la question de la carte des partenariats. En ce qui concerne les lettres d'engagement, nous avons effectivement mis du temps à donner suite aux étudiants parisiens. Je vais répondre immédiatement au Président en lui annonçant que nous allons, sans doute, travailler à l'étoffement de l'équipe des responsables pédagogiques parisiens pour, notamment, assurer un suivi du parcours civique plus efficace et des délais plus resserrés et actifs. En effet, la lecture de 622 lettres d'engagement pour la première fois, dans une culture pédagogique à construire et sans modèle, ne nous permet pas d'être très réactifs. D'autant plus qu'il ne s'agit pas d'un QCM, mais l'expression de valeurs, d'idées, de personnalités qui, chacune, s'expriment au sein de ces lettres. Nous avons besoin de ce temps de lecture extrêmement long. Il est vrai qu'en campus les choses se sont passées plus rapidement qu'à Paris. Pour autant, nous assumons, comme pédagogues, le fait qu'un certain nombre de lettres n'ont pas été satisfaisantes. Une lettre truffée de fautes d'orthographe ne peut pas être acceptée et cela me semble indiscutable. Une lettre, dont le stage ne correspond pas à la charte du parcours civique transmise et expliquée trois mois plus tôt, questionne, exige que nous ayons une discussion avec l'étudiant et que nous suspendions la validation. Nous avons pris les étudiants au sérieux sur cet exercice. Nous essayerons l'année prochaine d'être plus réactifs et je pense que nous le serons. En revanche, nous assumons le travail de lecture, la prise au sérieux des projets ainsi que nos doutes et questions, par exemple dans le cas de départs à l'international qui nous paraissaient dangereux. Cela fait partie de notre responsabilité et nous n'avons pas souhaité regarder ces lettres d'engagement comme un blanc-seing institutionnel que l'on donnerait à un parcours dont l'importance est telle qu'il va durer trois ans et susciter un écrit final. Nous assumons donc de ne pas avoir validé l'ensemble des lettres et nous accompagnons les étudiants pour que cette finalisation soit faite et, parfois, cela se passe dans la discussion. Nous avons notamment eu un débat autour des écoles hors contrat. Aujourd'hui, nous n'interdisons pas aux étudiants d'aller dans des écoles faire des stages civiques ou de faire de l'accompagnement aux devoirs dans les écoles hors contrat. Mais, pour ces écoles qui n'ont pas de contrat avec l'éducation nationale, nous allons étudier attentivement les structures éducatives susceptibles d'accueillir nos étudiants. Parce que nous savons que le hors contrat produit des choses très intéressantes, mais aussi des choses moins en adéquation avec les valeurs de l'établissement. Autrement dit, nous n'avons pas un modèle automatisé du dispositif. Ce parcours civique suppose de la discussion, du conseil et un portage pédagogique que nous allons étoffer à Paris, mais, encore une fois, nous pensons que c'est la bonne démarche et nous promettons d'être plus efficaces l'année prochaine.

En ce qui concerne la symétrie des disciplines, il existe en effet deux tendances importantes. La tendance politique et gouvernement, qui est la majeure la plus choisie par les étudiants, entre 45 % et 55 %. Et ce n'est pas très surprenant, puisqu'elle représente l'ADN de notre établissement. Le cours emblématique espace mondial fonctionne sur cette même histoire de l'établissement, ce qui explique peut-être, là encore, le choix des disciplines. Si les étudiants souhaitent interroger leurs camarades sur les raisons de ce choix alors nous serions très intéressés par les résultats obtenus. Je tiens à préciser que nous choisissons pour cette première année, quels que soient les effectifs, de garder tous les cours ouverts et de faire vivre l'ensemble des enseignements. L'idée est de conserver le plus longtemps possible, ou en tout cas tant que c'est soutenable pour l'institution, la multiplicité et la liberté des choix. Un établissement d'enseignement supérieur est et doit rester un organisme vivant. Cela signifie que cette maquette n'est pas gravée dans un marbre immuable et pourra évoluer en fonction de l'appétence des étudiants, de la qualité des enseignements, de la satisfaction des étudiants ou des déséquilibres que nous noterions. Nous devons piloter cette offre et lui donner la chance de s'installer, de vivre et donner aux étudiants la possibilité de découvrir de nouveaux cours comme le cours de droit « Comment pensent les juristes ». Les sept campus le proposent et nous pouvons observer que les étudiants se positionnent assez timidement sur ce cours, mais peut-être qu'après un an ils seront plus nombreux.

Pauline BENSOUSSAN

Je souhaiterais apporter un point de complément en ce qui concerne Espace mondial. C'est un cours enseigné à Paris dans la maquette antérieure. À l'origine, les étudiants choisissaient soit espace mondial soit histoire et droit des états au moment des inscriptions pédagogiques. Nous limitions, à parts quasiment égales, les choix des étudiants. Une fois que le cours espace mondial était plein, les étudiants étaient dirigés vers histoire et droit des états. Nous avons entendu vos remarques au sujet des inscriptions pédagogiques et nous avons décidé de laisser les étudiants nous exprimer leurs préférences pour ensuite déterminer le nombre de places ouvertes pour espace mondial en fonction de ces choix. Nous avons ainsi mené une réelle réflexion sur les inscriptions pédagogiques. Nous avons été à l'inverse du traditionnel fonctionnement de Sciences Po qui consiste à dire : nous capons un cours et nous avons besoin de le caper par rapport au planning, aux salles que nous devons demander... C'est donc un point important sur la place que nous laissons au choix de l'étudiant en dehors de la majeure.

Bénédicte DURAND

En ce qui concerne les dernières questions de type pédagogique. Pour l'instant, les étudiants ont jusqu'au 5 juillet pour faire une demande de soutien financier pour le stage civique. Nous partons sur une logique de soutien forfaitaire, si je ne me trompe pas. En fonction de la demande et dans une perspective de construction d'une aide pour la deuxième année, nous pourrions ajuster les choses. Mais, nous sommes plutôt dans une logique de forfaits fixes pour tous les étudiants qui demanderaient une aide.

En ce qui concerne l'histoire, elle n'est pas du tout sacrifiée dans la visibilité du contrat de crédits. En effet c'est, je crois, la seule discipline obligatoire en première et en deuxième année. Comme nous ne pouvons pas échapper à l'histoire à Sciences Po, il faut cumuler les deux contrats de crédits.

Pauline BENSOUSSAN

Il y a 96 heures d'Histoire obligatoires alors que les autres disciplines représentent 60 heures et humanités 48 heures.

Bénédicte DURAND

S'agissant des enseignants référents, qui seront les mentors de ce travail final de troisième année, le Grand Ecrit, l'objectif est de les faire entrer dans l'aventure à la rentrée prochaine. Nous devons donc les recruter dans le mois qui vient. Nous avons besoin, pour cela, d'avancer sur le cahier des charges de cette épreuve finale. Nous pouvons maintenant interagir avec nos enseignants référents et sonder leur motivation à accompagner les étudiants sur la base d'un exercice qui est clair dans son objet.

Pauline BENSOUSSAN

En ce qui concerne les bi-cursus, nous avons repensé la charge horaire. Nous avons décidé que l'épine dorsale de la majeure devait être suivie également par les bi-cursus et décidé de conserver les cours pluridisciplinaires plutôt que le tronc commun. Nous pensons qu'il était plus raisonnable, au vu de la charge de travail qui est également exigée chez nos partenaires et des crédits tentés par les bi-cursus, d'abandonner le tronc commun dans la maquette des bi-cursus.

Vanessa SCHERRER

Merci beaucoup d'aborder le sujet de la Grèce. Vous avez entièrement raison et des discussions ont été lancées il y a quelques mois au sein du Centre Europe. Aujourd'hui nous n'avons pas d'accord avec la Grèce, nous le regrettons et cela va changer. Cette situation s'explique par une immense asymétrie entre le souhait des étudiants Sciences Po qui désiraient aller chez notre partenaire, l'université Panteion, mais où les cours sont exclusivement donnés en grec, et leurs étudiants qui souhaitaient venir chez nous. Avec une population extrêmement internationale comme à Sciences Po, la contrainte de la langue grecque est assez forte. Nous avons alors décidé, il y a quelques années, d'appliquer la règle qui est toujours la nôtre lorsqu'il y a une trop grande asymétrie dans les flux d'échanges : nous respectons le choix des étudiants en cessant les partenariats. Cela ne signifie pas pour autant que nous laissons tomber la Grèce. Nous sommes actuellement en discussion avec l'université d'économie d'Athènes qui a la particularité d'offrir l'essentiel de son cursus en anglais. C'est effectivement dommage de devoir faire un choix en fonction de cela, mais nous pouvons renouer un partenariat avec la Grèce en espérant obtenir des accords d'échanges plus équilibrés. Si la Grèce vous intéresse tout particulièrement, les statistiques de cette

année nous indiquent que, nous avons à peu près 70 candidats grecs pour la PICUM et le PIM. Nous nous dirigeons vers une dizaine d'étudiants grecs qui seront admis à Sciences Po au semestre prochain. En ce qui concerne les territoires insulaires - Cuba, Porto Rico ou les Océanie -, nous nous pencherons sur la question. Alexandre MARIANI connaît aussi les îles de la grande Asie du Sud Est et pourra donc peut-être vous en parler. Je tiens à préciser que notre logique n'est jamais géographique, nous ne sommes pas l'ONU. Nous devons trouver des universités qui peuvent accueillir au mieux nos étudiants.

La dernière question, qui s'intéressait à l'accompagnement des étudiants et la charge de travail, concerne évidemment les équipes pédagogiques du Collège universitaire, mais également la DAI qui est depuis toujours en charge du suivi de la troisième année. Le métier va évoluer, mais les équipes sont prêtes. Comme avant, il faudra suivre les étudiants qui partent en troisième année et nous devons désormais qualifier la dimension majeure. Nous connaissons extrêmement bien les offres pédagogiques de nos partenaires et nous sommes tout à fait disposés et prêts à nous mettre au service d'une offre de troisième année qui monte en qualité du point de vue du suivi pédagogique. En ce qui concerne la DAI nous restons en "iso", ce qui signifie que pour l'année de mise en route ou la seconde année nous devons faire des choix sur les activités des équipes puisqu'il ne faut pas les surcharger même si, évidemment, un suivi beaucoup plus qualitatif demandera un peu plus de travail. Nous accompagnons cette réforme comme elle doit l'être.

Anne LESEGRETAIN

Je voudrais témoigner, en ma qualité de Directrice de Sciences Po Carrières, de notre application quotidienne à ne pas confondre vitesse et précipitation pour la première année et l'accompagnement des étudiants qui démarrent leur parcours civique. Nous devons faire en sorte que les étudiants disposent à la fois de l'encadrement nécessaire, de toutes les informations et d'un cadre pour réaliser leurs missions de manière optimale et, quand c'est à l'international, qu'ils soient conscients de l'environnement. Mais, de temps à autre, nous pouvons avoir besoin d'un peu plus de temps. Pour nous, il est important que chaque étudiant puisse avoir un stage qui correspond à l'objet du stage civique et qui se déroule dans les conditions optimales de sécurité et d'encadrement des missions.

Clément DELORAS

Merci beaucoup. Mesdames, merci pour l'ensemble des éléments que vous avez pu nous apporter. Bon courage pour la suite de ce projet ambitieux qui me semble être placé sous le signe de la responsabilité et de l'adaptabilité, deux caractéristiques fortes de Sciences Po.

II. CALENDRIER ET MODALITES DE LA PROCEDURE DE SELECTION DES INITIATIVES ETUDIANTES 2018-2019

a) Exposé

Andreas ROESSNER

Nous vous soumettons cette année, comme tous les ans, le calendrier des initiatives étudiantes à la fois pour le semestre d'automne, mais aussi pour le semestre de printemps de l'année prochaine. Je vous rappelle rapidement quel est l'objet des initiatives étudiantes : il s'agit d'un dispositif qui a été conçu pour que les porteurs de projets au sein de Sciences Po puissent régulièrement proposer de nouveaux projets et, le cas échéant, les mener pendant un semestre ou une année universitaire entière. Si besoin, ils peuvent, ultérieurement, pérenniser ces projets en transformant une initiative étudiante en association reconnue, au bout d'une année universitaire d'activité. C'est un vrai tremplin qui permet aux nouveaux projets d'émerger et de dynamiser, tout au long de l'année, la vie étudiante. Le document, présenté dans le dossier qui vous a été remis, retrace les quatre étapes de la sélection des initiatives étudiantes. Les deux colonnes indiquent respectivement les dates que nous proposons pour le semestre d'automne et celles que nous proposons pour le semestre de printemps.

Dans un premier temps, et comme d'habitude, nous allons contacter l'ensemble des étudiants pour que les porteurs de projets soumettent leurs projets grâce à un formulaire en ligne. Les projets seront ensuite instruits par la Direction de la vie étudiante avec l'aide du bureau du CVEF ou de la CVE. Cela

se fera, pour le semestre d'automne, du 6 au 18 septembre. Une fois que nous aurons arrêté le catalogue des initiatives considérées comme recevables, il sera diffusé en ligne et évidemment soumis aux étudiants, à la fois sur le campus de Paris, mais aussi sur l'ensemble des campus en régions. Pour le campus parisien, comme l'année dernière, nous proposons également d'organiser un forum pendant une journée afin que les étudiants puissent aller à la rencontre de leurs publics et faire la publicité de leurs initiatives. Le forum se tiendra cette année pendant la semaine du 24 septembre pour le semestre d'automne et dans la semaine 28 janvier pour le semestre du printemps.

La troisième phase marque le temps du recueil des soutiens des étudiants nécessaires à l'initiative pour qu'elle soit retenue. Pour rappel, sur le campus parisien, il suffit qu'une initiative reçoive 120 soutiens étudiants. Sur les campus en région, il faut recueillir le soutien d'au moins 5 % des étudiants rattachés à ces campus. Je rappelle également que ces seuils sont symboliques et extrêmement faciles à atteindre. Habituellement seule une infime minorité de projets n'est pas retenue. Chaque étudiant dispose de trois voix et peut donc soutenir jusqu'à trois projets s'il le souhaite. Le recueil des voix au semestre d'automne se fera du 26 au 28 septembre.

Enfin, le CVEF est, comme d'habitude, l'instance qui, in fine, valide la sélection des initiatives étudiantes qui ont été retenues. Pour le semestre d'automne, ce sera le CVEF du 1^{er} octobre qui donnera le départ pour la mise en œuvre des projets. Pour le semestre de printemps, la date du CVEF n'est pas encore connue puisque le calendrier des instances pour l'année civile 2019 n'a pas, à ce jour, été arrêté. Nous vous communiquerons cette date dès qu'elle sera fixée.

Voilà pour les grandes lignes. Nous restons à votre disposition si vous avez des questions ou besoin de précisions.

Clément DELORAS

Merci, Monsieur ROESSNER, pour ce rappel. Effectivement c'est un calendrier d'une procédure désormais connue des étudiants que l'on fait simplement glisser d'une année sur l'autre.

b) Vote

Clément DELORAS

Je vais mettre au vote ce calendrier et ses modalités de procédure.
Madame GASMI je crois que nous avons des procurations.

Ismahane GASMI

Madame JEAN donne procuration à Monsieur MARIANI ; Monsieur GUERRERO donne procuration à Monsieur DELORAS ; Monsieur BERADY donne procuration à Madame BILQUARD ; Monsieur JAFFRE donne procuration à Madame BOYER, Monsieur GROS et Monsieur NDIAYE donnent procuration à Monsieur PERELMAN et Madame ETIENNE donne procuration à Monsieur GIRSCHIG.

Clément DELORAS

Je mets donc aux voix ce calendrier.

Nombre de votants : 14

Résultat du vote : 14 votes pour.

Le calendrier et les modalités de procédure de sélection des initiatives étudiantes 2018-2019 sont adoptés à l'unanimité.

III. PRESENTATION DE L'ENQUETE JEUNES DIPLOMES (PROMOTION 2016)

Clément DELORAS

Nous en venons à la présentation de l'enquête sur les jeunes diplômés de Sciences Po. Madame LESEGRETAIN, je vous laisse la parole pour la présentation.

a) *Exposé*

Anne LESEGRETAIN

Bonjour à tous et merci de m'accueillir. Je vais vous parler d'une enquête réalisée chaque année et qui interroge nos jeunes diplômés sur leur situation 12 mois - et cette année 18 mois - après la remise de leur diplôme. Nous cherchons, avec cette enquête, à savoir ce que sont devenus nos anciens étudiants après avoir été diplômés, où ils se trouvent sur le marché du travail et dans quels délais ils ont accédé au marché de l'emploi. Nous pouvons ainsi nous interroger sur la qualité de l'insertion professionnelle de nos étudiants. Cette année, l'enquête jeunes diplômés porte sur la promotion 2016 et traduit deux phénomènes principaux : une bonne insertion de nos jeunes diplômés sur le marché du travail et une relative stabilité. Les pourcentages sont relativement proches des années précédentes. Il y a évidemment des variations, mais pas de fracture majeure cette année par rapport aux enquêtes jeunes diplômés des dernières années.

Je vous propose de parler des grandes lignes de l'enquête puis de me mettre à votre disposition pour répondre à vos questions.

Cette enquête a interrogé 2095 jeunes diplômés de la promotion 2016 et 76 % d'entre eux nous ont fait l'immense plaisir de répondre à nos questions. Nous sommes satisfaits de ce taux de réponse. Je ne dispose pas encore des résultats de l'enquête Conférence des Grandes Écoles, à laquelle nous sommes affiliés. Les résultats devraient être publiés en juin, nous ne pouvons donc pas encore communiquer sur ce rapport. Mais, quoi qu'il en soit, notre taux de réponse se situe bien au-dessus des enquêtes habituelles. J'aimerais vous apporter une précision sur l'échantillon représentatif des étudiants : il y a peu de différences entre l'échantillon de répondants et la population globale des diplômés de la promotion 2016. Les répondants de l'enquête sont à 60,6 % des femmes, à 74,5 % des étudiants de nationalité française, à 38,1 % des étudiants admis par la procédure du Collège universitaire, à 8,7 % par la procédure internationale, à 5,6 % par les Conventions Éducation Prioritaire, à 18 % par la procédure d'entrée en master anciennement par examen et à 17,5 % par la procédure internationale en master. Cette étude nous renseigne également sur ce que j'ai envie d'appeler, le niveau d'attachement de nos étudiants en fonction de la procédure d'admission. Je trouve intéressant d'avoir ces éléments en tête avant de démarrer la lecture de l'enquête. Je tiens à préciser que, cette année, l'enquête a été réalisée à 18 mois et non pas à 12 mois. C'est ce qui explique, dans les trois premiers phénomènes observés sur la qualité de l'insertion professionnelle, l'embellie des chiffres. Ainsi, vous l'avez sûrement remarqué, en ce qui concerne le délai d'accès à l'emploi, la situation générale des diplômés et le type de contrats, les chiffres sont légèrement meilleurs que l'année passée. En effet, les répondants ont disposé de six mois supplémentaires pour transformer un CDD en CDI ou entrer dans la vie professionnelle.

Aujourd'hui, 81 % des étudiants qui nous ont répondu ont décidé d'entrer dans la vie professionnelle. Sans surprise, les étudiants de l'école de droit et de l'école doctorale décident plus largement de poursuivre leurs études. Parmi les étudiants qui ont décidé d'entrer dans la vie professionnelle, 90,7 % sont en activité. Les étudiants s'insèrent toujours rapidement sur le marché de l'emploi puisque, comme vous l'avez vu, 39 % d'entre eux avaient trouvé un emploi avant même la remise de leurs diplômes. Nous pouvons nous réjouir de ces chiffres, d'autant plus que c'est une donnée très stable dans le temps lorsque l'on observe les promotions précédentes. En ce qui concerne les types de contrats, 53 % des étudiants de la promotion 2016 étaient en CDI et 72 % avaient un emploi stable. Nous intégrons dans les emplois stables les contrats en CDI, de fonctionnaires et d'agents contractuels du service public.

Je souhaiterais vous dire un mot sur le lieu de travail de nos diplômés. 34 % des diplômés trouvent un emploi hors de France dans 76 pays différents. Nous avons pu constater que plus de 22,7 % des Français trouvent un emploi sur le marché hors de France et plus particulièrement en Europe avec un chiffre de

11,5 %. Nous observons également que l'essentiel des étudiants étrangers qui restent en France sont issus de la zone Afrique et Moyen-Orient ainsi que de la zone Amérique Latine et Caraïbes. En revanche, les étudiants issus de la zone Amérique du Nord ainsi qu'Asie et Pacifique ont plutôt tendance à repartir dans leur zone d'origine pour trouver leur premier emploi. Ainsi, si nous souhaitons agir sur ces chiffres, et sur un type de population étudiante en particulier, nous devons réaliser un accompagnement plus ciblé. Nous avons la volonté cette année de savoir qui étaient ces 34 % et ainsi pouvoir agir en amont de leurs choix.

En ce qui concerne les secteurs d'activité, il y a très peu de nouveautés. 68,9 % de nos étudiants travaillent dans le secteur privé. Nous observons une très légère inflexion de ce chiffre, mais, statistiquement parlant, cette baisse n'est pas significative. Nous observerons ce phénomène dans les années à venir comme nous le faisons traditionnellement pour en mesurer la trajectoire. C'est pour avoir une visibilité sur le passé que nous vous avons présenté les chiffres depuis la promotion 2011. Vous pouvez également observer que nos étudiants qui travaillent dans le secteur de l'audit et du conseil sont de plus en plus nombreux et représentent aujourd'hui 21,3 % des répondants en emploi. Ils sont 15,1 % à travailler dans le secteur de l'administration publique. L'ensemble de ces tendances fortes et constantes sont visibles en page 18 du document. Vous pouvez constater, page 19, la diversité des débouchés et l'éventail des possibles pour les étudiants. Nous observons qu'ils s'engagent dans des trajectoires et des métiers différents, quelle que soit l'école qu'ils choisissent au niveau du master à l'exception de l'école de journalisme bien sûr.

Je vais maintenant passer à la partie sur la rémunération brute annuelle. Nous avons décidé cette année de poser plus de questions pour pouvoir croiser les erreurs que peuvent faire un certain nombre de répondants en oubliant ou en rajoutant un zéro par exemple et ainsi, de limiter les réponses parfois absurdes. Nous avons inséré du prime et du hors prime ainsi que de l'annuel et du mensuel pour pouvoir corriger un maximum d'erreurs et obtenir, nous l'espérons, une vision la plus réaliste possible. Nous avons, pour la promotion 2016, une moyenne de rémunération qui atteint 37 164 € pour la rémunération brute annuelle hors primes et 43 243€ pour la rémunération brute annuelle avec primes. Ces chiffres sont meilleurs que les années passées avec, évidemment, des variations importantes selon le secteur d'activité choisi et le métier occupé.

Nous nous sommes intéressés plus particulièrement à quelques thématiques et notamment celle des inégalités femmes-hommes. Il s'agit de l'une des préoccupations majeures de l'institution à tous les niveaux et donc également pour l'insertion de nos jeunes diplômés. Je n'ai pas d'excellentes nouvelles puisque, comme vous le voyez, les écarts de rémunération demeurent importants. Nous devons regarder cette réalité en face, nous demander pourquoi et comment agir. Nous disposons aujourd'hui de programmes d'accompagnement, d'ateliers et d'actions qui visent à assister les étudiantes et les étudiants. La création de la Chaire pour l'entrepreneuriat participe également de cette volonté forte que nous avons tous d'agir sur ce thème. Néanmoins, il semblerait que toutes ces actions ne soient pas encore suffisantes. Nous devons donc poursuivre nos efforts puisque, si le délai d'accès à l'emploi n'est pas extrêmement différent, la rémunération est, elle, très différente entre les jeunes femmes diplômées et les jeunes hommes diplômés. Je suis à votre disposition pour discuter de toutes les suggestions que vous auriez à nous soumettre pour travailler sur ce point, au-delà des ateliers d'accompagnement. Je pense que nous devons agir au moment de l'orientation et du choix du master parce que, souvent, les secteurs d'activité choisis par les étudiantes sont moins rémunérateurs. Mis à part cet élément, nous avons un travail à fournir tout au long de la scolarité sur la confiance en soi et la négociation de salaire qui est fondamentale. Cette tendance reste très stable dans le mauvais sens et il nous reste beaucoup à faire pour l'inverser.

Clément DELORAS

Merci beaucoup pour ces précisions. Je partage votre constat sur l'écart des chiffres et je pense que, malheureusement, cette situation est trop généralisée. Les études montrent que nous avons encore un écart de rémunération entre les hommes et les femmes de l'ordre de 10 %, qui ne s'explique pas. Nous devons effectivement réfléchir sur ce sujet, mais je sais que Sciences Po est très dynamique en la matière.

b) *Questions et observations*

Clément DELORAS

Il n'y a pas de question. La présentation et le document doivent être parfaitement clairs. Merci encore pour tous ces éléments et je relève, là encore, la qualité des travaux de Sciences Po carrières et la qualité de l'accompagnement des étudiants aussi bien, avant, pendant qu'après leur scolarité. Ce que vous disiez sur le premier cycle le confirme parfaitement.

IV. POINT D'INFORMATION RELATIF AU GRAND O

a) *Exposé*

Cornelia WOLL

Nous nous étions engagées à revenir vers vous une fois la réforme du Grand O validée pour vous rendre compte de son évolution. Je vous rappelle que le Grand O a fait l'objet de deux transformations majeures. La première fait du Grand O une obligation de scolarité. C'est-à-dire qu'il faut le valider pour être diplômé, ce qui n'était pas le cas avant, entraînant, pour une toute petite partie des étudiants qui considéraient le Grand O comme un simple exercice, un certain désinvestissement. Par ailleurs nous avons des difficultés de contenu. C'est pour cette raison que la réforme a essayé de le clarifier. Il s'appuiera sur l'expérience du semestre hors les murs de la deuxième année de master, quelle que soit sa forme - expérience professionnelle de stage reliée aux problématiques des enseignements, séjour universitaire, travail sur un objet pédagogique précis ou mémoire -, le Grand O devenant alors la soutenance de ce mémoire. Les modalités se déclinent en fonction d'un objet qui doit être très important pendant la deuxième année de master des étudiants qui passent ce Grand Oral.

Nous avons fait un premier bilan après la séance de l'automne. Vous disposez des chiffres du Grand O sur 2017-2018, première année pour laquelle le Grand O constitue une obligation de scolarité. Vous disposez également d'un résumé succinct du nombre d'étudiants ayant passé le Grand O, en décembre puis en mai. La session principale comptait 1281 étudiants avec un taux de rattrapage de 4 %. Je vous rappelle que lorsque le Grand O n'était pas une obligation de scolarité, le taux de rattrapage s'élevait à 8 % ou 10 %. Cette diminution du taux de rattrapage est une bonne nouvelle, néanmoins il reste variable en fonction des formations. Nous avons travaillé pour identifier les raisons de ces différences. L'école de journalisme a commencé à améliorer la façon dont elle prépare le projet pédagogique avec les étudiants. À l'école de droit, un très gros accompagnement a été fait, notamment par Delphine GROUES avec le professeur Christophe DE VOOGD qui explique aux étudiants qui le souhaitent, dans des séances dédiées, comment se préparer à une argumentation et à une soutenance de Grand O. Les écoles ont également travaillé pour clarifier ce qui est attendu avec un certain nombre d'éléments qui sont donnés école par école. Notre optimisme nous laisse penser que la clarification de cette procédure et cette année d'expérience vont encore nous aider à réduire ce pourcentage. S'agissant précisément des examens de rattrapage, nous avons souhaité les organiser le plus tôt possible. Notamment pour les étudiants qui sont censés être diplômés maintenant, le rattrapage peut déjà se faire pendant le mois de juin. Une deuxième session est également organisée au mois de septembre et concerne un certain nombre de cas très particuliers comme les séjours à l'étranger pendant le deuxième semestre.

Je voudrais dire un mot sur l'école de droit. Elle a fait l'objet d'une très longue discussion lorsque nous avons parlé du Grand Oral en décembre puisqu'il y avait un taux de rattrapage trop élevé et surtout des éléments qualitatifs qui traduisait une incompréhension de ce qui était attendu. Notamment pour les étudiants inscrits dans le master Droit économique qui ne prévoit pas de stage spécifique. Ce cas de figure provoquait un certain flou sur ce qui était attendu pour le Grand O. L'école de droit a finalement proposé un format différent et plus spécifique, mais qui, je trouve, fait sens. Il consiste à faire de l'examen du barreau l'objet de la soutenance de Grand O. Cette épreuve représente pour la majorité des étudiants l'objectif de la formation. Ainsi, le Grand Oral peut également servir d'exercice d'entraînement pour l'examen du barreau. L'exercice se rapproche du projet pédagogique que nous avons à l'école de droit et rentre parfaitement dans le cadre que nous avons imaginé lors de la réforme. C'est un élément que je voulais porter à votre attention.

Clément DELORAS

Lorsque nous avons travaillé sur le Grand Oral, lors du premier bilan, nous nous étions posé des questions sur deux écoles spécifiques : d'une part l'école de droit, pour laquelle le sujet a évolué et d'autre part, l'école de journalisme. Je voudrais juste mettre en garde, autour des statistiques que vous nous avez présentées, sur les effets volume. En effet, lorsque nous regardons l'école de journalisme, le nombre d'étudiants est extrêmement réduit. Ainsi, un seul rattrapage peut donner l'impression d'une situation très compliquée. Toutes les statistiques doivent être mises en perspective.

b) Questions et observations

Clément DELORAS

Je voudrais revenir sur la réforme du Grand Oral de l'école de droit. J'imagine que le calendrier de mise en œuvre envisage pour une évolution dès le semestre d'automne.

Cornelia WOLL

Oui. L'idée est bien que cette évolution intervienne dès l'automne. Tout simplement parce que cela correspond aux souhaits des étudiants qui sont déjà dans une optique fortement orientée vers le barreau. Ainsi, cette convergence d'objectifs arrange les étudiants, mais également les enseignants.

Clément DELORAS

Je pense effectivement que, dès lors que le projet est finalisé et que les équipes pédagogiques sont en place, il faut mettre en œuvre cette réforme le plus rapidement possible et ainsi répondre aux interrogations des étudiants et des enseignants.

V. ADOPTION DU FINANCEMENT DES PROJETS ETUDIANTS SOUMIS A L'AVIS DE LA COMISSION DE LA VIE ETUDIANTE DU 4 JUIN 2018

Clément DELORAS

Nous allons pouvoir passer au vote avec les mêmes procurations que précédemment.

a) Vote

Clément DELORAS

Je mets aux voix ce relevé.

Nombre de votants : 14.

Résultat du vote : 14 votes pour.

Le financement des projets étudiants est adopté à l'unanimité.

VI. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DES SEANCES DU 23 AVRIL ET DU 14 MAI 2018

a) Vote

Clément DELORAS

En ce qui concerne les procès-verbaux des séances du 23 avril et 14 mai, sous réserve des corrections formelles habituelles, je les mets successivement aux voix.

Pour le 23 avril :

Nombre de votants : 14.

Résultat du vote : 14 votes pour.

Le procès-verbal du 23 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

Pour le 14 mai :

Nombre de votants : 14.

Résultat du vote : 14 votes pour.

Le procès-verbal du 14 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

VII. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Cornelia WOLL

Je voulais d'abord vous informer de la formation de la section disciplinaire de l'Institut d'études politiques de Paris à l'égard des étudiants. C'est une section disciplinaire qui existait déjà, mais qui nécessitait des élections partielles. Vous avez été sollicités si vous êtes membres étudiant ou enseignant, ce qui est le cas pour la plus grande majorité d'entre vous, pour participer à une élection qui a eu lieu pour les étudiants le 25 avril et pour les enseignants le 26 avril. Ont été élus pour les étudiants : Monsieur Côme AGOSTINI, Madame Gabrielle ELIS, Monsieur Aurélien FROISSART et Monsieur Arthur MOINET. Ont été élus pour les enseignants : Monsieur Christophe JAMIN et Monsieur Samuel KHALIFA. Les élus enseignants se sont ensuite réunis pour désigner Christophe JAMIN, par ailleurs doyen de l'école de droit, président. Les autres membres désignés en 2016 continuent à siéger. Il s'agit de Monsieur Grégoire ETRILLARD, Monsieur Frederic GROS, et qualité de représentant du personnel Monsieur Alexandre MARIANI et Madame Marie RASSAT. Ainsi, nous avons à nouveau une section disciplinaire composée qui va pouvoir se mettre au travail dès la rentrée. Vous pourrez retrouver l'ensemble des informations en ligne où le PV est affiché.

Vous avez sur votre table des documents importants et qui nous tiennent à cœur. Le premier c'est un ouvrage qui recueille l'ensemble des cours qui sont enseignés rendant ainsi compte de la richesse de la formation à Sciences Po. Il peut aussi se consulter en format électronique pour ceux qui le souhaitent. Cet ouvrage a un objectif d'archivage de tout ce qui existe. En effet, comme vous le savez, tous nos cours sont bien sûr en ligne et les inscriptions pédagogiques pour les étudiants se font sur ces éléments en ligne. Mais il n'existe aucune trace de ce qui a été enseigné dans le passé. Vous avez, ici, l'édition 2017-2018 qui vous est destinée. Si vous souhaitez disposer de davantage de tirages, merci de le signaler à Ismahane GASMI que j'aimerais, à cette occasion, remercier. C'est elle qui fait le lien avec les différents secteurs pédagogiques pour composer ce très grand ouvrage.

Vous avez également un autre ouvrage qui tient beaucoup à cœur à la Direction scientifique et qui vous montre la richesse de notre production scientifique. Nous l'abordons un peu moins dans cette instance que les questions d'enseignement, mais c'est une très grande partie de ce que nous faisons au sein de Sciences Po. Nous avons des centres de recherche qui sont aujourd'hui très reconnus à l'international. Ils ont une production, une attractivité et un taux de succès pour un certain nombre de financements qui sont au plus haut niveau à l'international. Nous vous en rendons compte dans ce rapport d'activité annuel.

Je souhaiterais enfin vous encourager à lire le dernier épisode de la série sur Mai 68 à Sciences Po disponible sur notre site Internet. Il s'appelle « Mai 68 des enseignants » et explique l'origine historique de ce conseil, initialement nommé commission paritaire, et ce jusqu'en 2016. Ainsi, ce n'est que très récemment, au moment du changement des statuts, que nous sommes devenus conseil de la vie étudiante et de la formation. Si vous désirez savoir pourquoi nous existons, vous pouvez vous rendre sur le site de Sciences Po et lire cette petite explication historique, elle est passionnante.

Clément DELORAS

Comme nous l'avions déjà évoqué, lors de la dernière réunion, nous allons organiser un conseil déconcentré dans un des campus en octobre ou novembre, Nous souhaiterions pouvoir régulièrement, une fois par an, avoir une réunion du CVEF en région sur un campus. Nous l'avons fait l'année précédente à Reims et nous sommes en train de regarder dans quel campus nous pourrions aller cette année : sans doute sur le campus de Dijon ou du Havre.

Je lève la séance et vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes vacances. Nous nous retrouverons le lundi 10 septembre pour la prochaine réunion du CVEF.

Clément DELORAS lève la séance à 10 heures 02.